



Règlement particulier sportif 1er SLALOM DE SAINT QUIRIN 18 et 19 juillet 2026

L'association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 18 et 19 juillet 2026, avec le concours de l'Ecurie du Donon, de la Municipalité de Saint-Quirin, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle-Sud, une épreuve de compétition automobile régionale PEA dénommée :

1er Slalom automobile de SAINT QUIRIN

Cette compétition compte pour :

La Coupe de France des Slaloms 2026.

Le Championnat des Slaloms 2026 de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro 30 en date du 15/04/2026 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 338 en date du 15/04/2026.

Adresse du secrétariat de l'épreuve jusqu'au 17 juillet 2026 : M. Bernard VOGEL

Adresse : 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY, Tél : 06/80/03/28/48

Mail : bernard.vogel@hotmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires	M. Bernard BUSSEREAU	Lic N°1503	03/06
Commissaires sportifs	Mme Danièle HARTL M. Jean WAMBACH	Lic N°27116 Lic N°3030	03/06 03/06
Directeur de course	M. Thierry STOECKLE	Lic N°3500	03/05
Directeur de course adjoint	M. David CLAUDE	Lic N°221403	03/08
Parc concurrents	M. Paul Alexandre SEGA	Lic N°141694	03/06
Parc d'arrivée	M. Cyril HABERMANN	Lic N°212897	03/06
Pré grille	Jean-Michel HENRY	Lic N°15551	03/08
Commissaires techniques	M. Raphaël DIPPERT M. Gérard PROTOIS	Lic N°33491 Lic N°1906	03/22 03/21
Médecin	Dr Michel WIEDENKELLER	Lic N°260120	03/18
Mise en place des moyens	M. Arnaud HABER	Lic N°259339	03/06
Chargé des relations avec les concurrents	M. Serge BLONDEL	Lic N°192216	03/23
Relations avec les médias	M. Marc HENRY	Lic N°47944	03/06
Chronométreurs	Mme Nancy GIETZENDANNER Mme Nathalie THIERY Mme Sabine JEDREK	Lic N°220615 Lic N°342012 Lic N°317059	03/18 03/08 04/09
Commentateur	M. Éric GRANDJEAN		
Secrétaire du meeting	M. Bernard VOGEL	Lic N°25203	03/06

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : lundi 13 juillet 2026 à minuit.

Publication de la liste des engagés : mercredi 15 juillet 2026 à 20h sur le site ASAC moselle.com

Vérifications administratives obligatoires : samedi 18 juillet 2026 de 14h00 à 19h00.

Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :

Dimanche 19 juillet 2026 de 7h00 à 8h00.

Vérifications techniques obligatoires : samedi 18 juillet 2026 de 14h15 à 19h15.

Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :

Dimanche 19 juillet de 7h15 à 8h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

Dimanche 19 juillet 2026 à 8h45

Briefing des commissaires : dimanche 19 juillet 2026 à 8h15 sur la ligne de départ

Reconnaitances pédestres : dimanche 19 juillet 2026 de 7h00 à 8h30.

Briefing des pilotes : dimanche 19 juillet 2026 à 8h30 dans le parc des concurrents.

Essais chronométrés 1 : dimanche 19 juillet 2026 de 9h00 à 10h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :

Dimanche 19 juillet à 10h45 – Panneau d'affichage : à l'entrée du parc concurrents au stade municipal.

Course :

1ère manche le dimanche 19 mai 2026 à partir de 10h30

2ème manche le dimanche 19 mai 2026 à partir de 13h30

3ème manche le dimanche 19 juillet 2026, 15 min après la 2ème montée.

4ème manche le dimanche 19 juillet 2026, 15 min après la 3ème montée.

Les manches devraient durer environ 1 heure chacune avec un départ donné toutes les 30 secondes.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Lieu : Panneau d'affichage à l'entrée du parc concurrents au stade municipal.

Parc fermé final : (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office)

Lieu : Parc concurrents au stade municipal.

Remise des prix le dimanche 19 juillet 2026 vers 18h dans le club house du stade municipal.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

1ère réunion : dimanche 19 juillet 2026 à 7h30, au club house **du stade municipal.**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2.P pour les horaires.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : Garage du Donon, 136, rue du Général Leckerc, 57560 ABRESCHVILLER

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents sont tenus de présenter **la fiche d'homologation** de leur voiture et le **passport technique** ainsi que leur licence ou titre de participation.

Dans le cas d'une voiture louée et/ou Double-monte, une attestation du propriétaire de ladite voiture

engagée autorisant l'utilisation en compétition pour le conducteur nominative à cette épreuve est exigée.

Aucune vérification ne sera effectuée après la fermeture des contrôles soit le dimanche 19 juillet 2026 à 8h15.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions de son organisateur pour les cas non prévus (force majeure, etc...).

Tout concurrent ainsi qu'assistance dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objets, etc...) ou encore de nature à nuire au sport automobile,

pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Patricia BILLAT, rue principale, EIGENTHAL 57870 WALSCHEID, adresse mail : ecuriedudonon@gmail.com, Tél 06 81 93 38 51.

Les droits d'engagement sont fixés à **230€**, réduits à **115€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à **95€** pour les concurrents licenciés à l'ASAC Moselle.

Ces montants sont majorés de 3€ afin de financer le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

Pour être valables, les demandes d'engagement devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement, chèque rédigé à l'ordre de l'ASAC Moselle, ou virement bancaire.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus individuellement de cette décision.

Engagements reçus jusqu'au : lundi 13 juillet à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés : mercredi 15 juillet 2026 à 20h00.

Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant, libellé à l'ordre de l'ASAC MOSELLE

IBAN : FR76 1027 8054 3200 0200 9154 566

BIC : CMCIFR2A

Il est possible de s'inscrire en double monte, c'est-à-dire deux pilotes sur une même voiture.

Il sera possible également de participer à l'épreuve sans être en possession d'une licence, mais avec un titre de participation à la journée (TPRS) : 58€

Véhicules autorisés avec un titre de participation :

Groupes F2000-N/FN-A/FA-FS/FC-GT de Série – Classic - VHC.

Titre de participation à demander sur l'application ffsa.org

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 140 toutes catégories confondues.

4.1. VOITURES ADMISES	Classe	Cylindrée
Groupe		
F2000	F2000 1	de 0 à 1400
F2000 2		+ 1400 à 1600
F2000 3		+ 1600 à 2000
		+ 1428 à 1785 (moteur turbo)
FC/FS	FC/FS 1	de 0 à 1300
FC/FS 2		+ 1300 à 1600
FC / FS 3		+ 1600 à 2000
N/FN	N/FN 1 – R 1A	de 0 à 1400
N/FN 2 – R 1B		+ 1400 à 1600
N 2 Série		
N/FN 3		+ 1600 à 2000
N/FN 4		+ de 2000
A/FA	A/FA 1	de 0 à 1400
A/FA 2 – R 2B – RC5		+ 1400 à 1600
A/FA 3 – R2C – R3C – R3D – RC4		+ 1600 à 2000
A /FA 4 – R3T - R4 – R5 – S2000 (rallye)		+ de 2000 à 3000
RC3 – RC2 – Rally2Kit		
A /FA 5		+ de 3000
FR6		
GT SPORT	GT 1	de 0 à 2000
GT 2 – GT 4 – GT 3		+ de 2000
GTTS	GTTS 1	de 0 à 1601
GTTS 2		+ 1601 à 2800
GTTS 3		+ 2800 à 3600
GTTS 4		+ 3600
CNF/CN :	CM (1)	CM (CM1 + CM2) de 0 à 1003
Classes confondues		
CNF	CNF 1	de 0 à 1600
CNF 2		+ 1600 à 2000
CN	CN 1	de 0 à 1600
CN 2		+ 1600 à 2000
D / E	D / E 1	de 0 à 1300 + Campus (2)
D / E 2		+ 1300 à 1605
D / E 3		FF
D / E 5 Moteur de série		Bride de 26
D / E 7		FR
F-RCe	e-Rally5	Voitures électriques

LOISIR

Sont admises à participer les voitures du groupe Loisir sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures du groupe Loisir ne devront pas apparaître au classement général.

Aucune réclamation ne sera admise pour ce groupe.

□ **L1** : Essence atmosphérique jusqu'à 1400 cm3

Diesel atmosphérique jusqu'à 2000 cm3

Diesel suralimenté jusqu'à 1600 cm3

□ **L2** : Essence atmosphérique jusqu'à 2000 cm3

Essence suralimenté jusqu'à **2000** cm3

Diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm3

□ **LE** Voitures Energies nouvelles

Il est rappelé que dans le groupe Loisir, les voitures doivent être strictement de série.

VHC

Sont admises à participer, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms :

□ Les VHC en possession d'un PTH/PTN

□ Les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition : un pour le VHC et un pour le Classic. Les VHC et les Classic ne devront pas apparaître au classement général.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL

Publicité optionnelle suivant éventuel additif du Collège des Commissaires sportifs

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 1^{er} Slalom de Saint Quirin se déroulera sur la RD 96, départ à la sortie du village de Saint QUIRIN, et arrivée au col des deux croix.

La course est prévue pour se déroulera en **4** manches

L'absence à l'une ou plusieurs des montées devra être constatée par un Commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ

RD 96, sortie du village de Saint QUIRIN

Arrivée

RD 96 pk 1.9

Pente moyenne :

5,3%

Longueur du parcours :

1500 mètres

Modalités de retour au départ : En convoi sous les ordres de la Direction de Course.

Parc d'arrivée :

RD96 après retournement au lieu-dit DEUX-CROIX

6.2P. ROUTE DE COURSE

Sur la RD 96 après la sortie du village de Saint Quirin, direction Lettenbach/Abreschviller.

6.3P. FILE DE DEPART

Les conducteurs seront appelés au micro et devront se ranger en file de départ, dans l'ordre décroissant des numéros, **au minimum 10mn avant l'heure de départ en pré grille**

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc des concurrents est situé au stade municipal de Saint Quirin, accessible à partir du Samedi 18 juillet 2026 à 08h00.

Dans le parc des concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés sera situé dans le parc des concurrents.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage sera placé à l'entrée du parc concurrents au stade municipal de Saint Quirin.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au niveau du parc des concurrents pendant toute la durée de la manifestation.

Téléphone permanence n° 06/80/03/28/48

Centre de secours le plus proche : ABRESCHVILLER - Téléphone n° 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2P

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Slaloms.

Départ par feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est **INTERDIT en pré grille & grille de départ. Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.**

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités par infraction, appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée	2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé	Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée	10 secondes
Non-respect des limites de la piste	2 secondes
Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes
Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée	Disqualification par le collègue

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe
- un classement féminin si égal ou plus de 3 partants
- un classement Jeunes Pilotes de – de 25 ans
- une attribution de point aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur 1 des 4 manches.

ARTICLE 10P. PRIX

1 engagement au slalom 2027 pour la série A et la série B sera offert, par tirage au sort parmi l'ensemble des engagés, lors de la remise des prix. Il faudra impérativement être présent pour pouvoir prétendre au prix.

10.3P COUPES :

- 1 Coupe pour 3 commissaires récompensés.
- 1 Coupe aux trois premiers du scratch des séries A et B.
- 1 Coupe aux premiers de groupe.
- 1 Coupe par tranche de 3 partants dans les classes.
- 1 Coupe par tranche de 3 partantes dans le classement féminin.

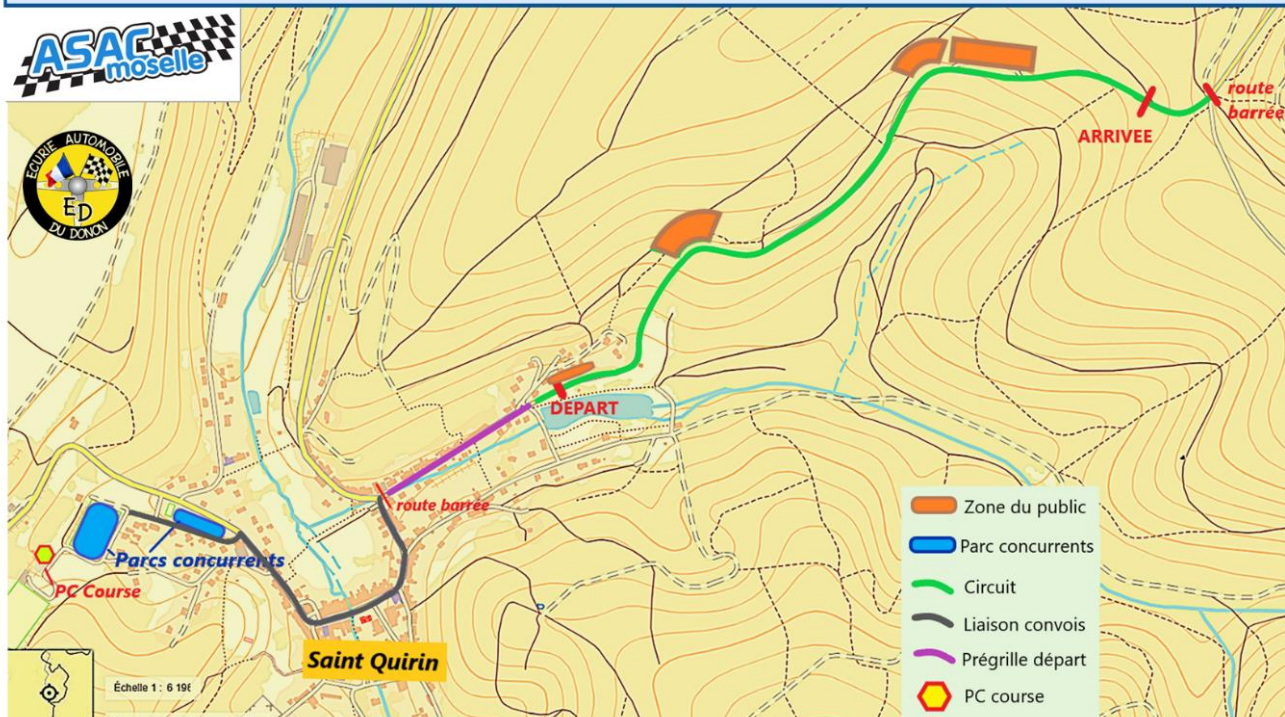
Les prix sont cumulables.

Les pilotes qui ne seront pas présents à la remise des prix perdent le bénéfice de leur récompense.

La remise des prix se déroulera le dimanche 19 juillet 2026, 30 minutes après la fin du délai de réclamation, au club house du stade municipal de Saint Quirin.

1 er SLALOM de SAINT QUIRIN 19 juillet 2026

Plan général de l'organisation



1 er SLALOM de SAINT QUIRIN 19 juillet 2026

Plan du parcours complet — 1,5 km

